JEUX DE L'AVENIR HANDISPORT

Guide d'aide à la pré-classification

Mise à jour 01 août 2022

Table des matières

Avant propos 3
Athlétisme 4
Basket fauteuil 10
Boccia 11
Escrime 12
Futsal 13
Goalball 14
Natation 15
Sarbacane 18
Tennis de table 19
Tir à l'arc 22
Tir sportif 23
Tricyclisme 24

AVANT PROPOS

Les classifications sportives de spécialités seront utilisées dans la plupart des disciplines de compétition des Jeux. Certaines disciplines proposeront des regroupements de classifications (groupes ou catégories).
Chaque jeune devra, au moment de son inscription, préciser sa classification dans la discipline choisie.

Discipline	Classifications ou catégories ouvertes aux Jeux de l'Avenir
Athlétisme	11 à 13 31 à 38 40 à 47 50 à 54 60 61 à 64 RR1 à RR3
Basket Fauteuil	1pt 2pts 3pts 4pts 4,5pts
Boccia	BC1 à BC4 NE1 à NE4
Escrime	Classe A Classe B Classe C NE
Futsal	D1 à D4 D5b Sourds
Goalball	B1 B2/B3 DV Non éligible Handicap moteur non DV
Natation	G1 (Classes S1 à S4) G2 (Classes S5 et S6) G3 (Classes S7, S8 et S11) G4 (Classes S9 et S10) G5 (Classes S12 et S13 G6 (Classe S15)
Sarbacane	Potence (P) Sans Potence (SP)
Tennis de Table	Classes 1 à 10 Sourds NE (Non éligible à l'international)
Tir à l'arc	Open Support
Tir sportif	SH1 SH2 SH3
Tricyclisme	T1 T2

Pour permettre et faciliter la mise en place de certaines épreuves du programme compétitif, l'organisateur se réserve le droit de procéder à des regroupements de sportifs de différentes classifications sportives. Selon les épreuves et si nécessaire, ces regroupements donneront lieu à des compensations pour assurer l'équité sportive.

IMPORTANT

Ce guide est une approche de la classification valable uniquement dans le cadre des Jeux de l'Avenir.
Dès lors qu'un jeune sportif souhaitera intégrer le circuit compétitif d'une discipline en particulier, il faudra entrer dans une démarche de classification officielle auprès du classificateur référent de la discipline.

ATHLETISME

Contact :

Référent classification : Vincent FERRING
Mail : v.ferring@handisport.org Téléphone : 06 70 39 38 60

Site: athletisme-handisport.org

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

L'athlétisme aux Jeux de l'Avenir se base sur la classification officielle de la discipline.

Le premier chiffre est la dizaine qui correspond à la famille de handicap.
Le second chiffre correspond le plus souvent à la gravité de l'atteinte et est inversement proportionnel à celle-ci. Il y en a plus ou moins en fonction des familles de handicap.

11-13 Les déficiences visuelles
31-34 Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers en fauteuil)
35-38 Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers debout)
RR1-RR3 Les déficiences d'origine cérébrale (courses en race runner/lancers en fauteuil)
40-41 Les personnes de petite taille
42-47 Les amputations ou assimilés (pratique debout)
51-54 Les personnes atteintes de la moelle épinière et assimilées (courses et lancers fauteuils)
60 Les déficiences auditives
61-64 Les athlètes appareillés de membre(s) inférieur(s)

Ces classifications seront réparties dans **7 groupes de classifications** pour les classements aux épreuves des Jeux régionaux de l'avenir comme suit :

Groupe	G A1	G A2	G A3	G A4	G A5	G A6	G A7
Classifications sportives	31 / 32 51 RR1 / RR2	33 52 RR3	34 53 / 54	35 40 / 41	36 42 / 43	11 37 44 61 / 63	12 / 13 38 45 / 46 / 47 60 62 / 64

Les déficiences visuelles		
11		**Cécité totale** Pas de perception lumineuse ou incapacité de reconnaitre une forme. Nécessité d'un guide à la course et au saut
12		**Cécité partielle** Acuité visuelle ne dépassant pas 1/30ème au meilleur œil après correction Champ visuel ne dépassant pas 5°. Guidage possible à la course. Aucun guide autorisé au saut
13		**Cécité Légère** Acuité visuelle ne dépassant pas 1/10ème au meilleur œil après correction. Champ visuel ne dépassant pas 20° Aucun guide, ni à la course, ni au saut.

Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers en fauteuil)		
31 / 32		Correspond généralement à une atteinte majeure des quatre membres et du tronc.
33		Correspond généralement à une **atteinte sévère des membres supérieurs et du tronc** et d'une atteinte majeure des membres inférieurs.
34		Correspond généralement à une **atteinte légère des membres supérieurs** et une **atteinte sévère des membres inférieurs et du tronc**.

Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers debout)		
35		Correspond généralement à une **atteinte légère des membres supérieurs** et une **atteinte sévère des membres inférieurs et du tronc**.
36		Correspond généralement à une **atteinte légère des membres supérieurs et du tronc** et une **atteinte sévère des membres inférieurs**.
37		Correspond généralement à une **atteinte sévère d'un membre supérieur, d'un membre inférieur associé et au tronc de manière latérale.**
38		Correspond généralement à une **atteinte légère** à un membre supérieur, au membre inférieur associé et au tronc de manière latérale et une **atteinte légère** des deux jambes.

Les déficiences d'origine cérébrale (courses en race runner / lancers en fauteuil)		
RR1		Equivalent à la classe 31 mais courses en racerunner et non en fauteuil. Correspond généralement à une atteinte majeure des quatre membres et du tronc. Cette classe se caractérise par de graves difficultés de coordination du mouvement fonctionnel de la course, une fonction des mains très limitée et une mauvaise stabilité du tronc.
RR2		Equivalent aux classes 32 mais courses en racerunner et non en fauteuil. Correspond généralement à une atteinte majeure des quatre membres et du tronc. Cette classe se caractérise par une asymétrie ou une amplitude de mouvement limitée, une mauvaise coordination des membres inférieurs, un contrôle moyen du tronc et des membres supérieurs, ainsi qu'une efficacité limitée de la foulée. Traînée de pied minimale ou nulle.
RR3		Equivalent aux classes 33/34 mais courses en racerunner et non en fauteuil. - Correspond généralement à une **atteinte légère des membres supérieurs** et une **atteinte sévère des membres inférieurs et du tronc**. - ou à une **atteinte sévère des membres supérieurs et du tronc** et d'une atteinte majeure des membres inférieurs.

Les personnes de petite taille		
40		Personne atteinte de nanisme. -Taille inférieure à 130 cm pour les hommes. -Taille inférieure à 125 cm pour les femmes.
41		Personne atteinte de nanisme. -Taille inférieure à 145 cm pour les hommes. -Taille inférieure à 137 cm pour les femmes.

Les troubles orthopédiques (amputations et assimilés / pratique debout sans appareillage)		
42		- **Atteinte totale** d'un des membres inférieurs - **Absence** d'un membre inférieur. - **Absence** des deux membres inférieurs.
43		Atteinte totale deux tibias et des pieds
44		Atteinte total au niveau du tibia et du pied
45/46/47		- **Atteinte totale** d'un membre supérieur - **Absence** de l'avant-bras, des deux avant-bras, d'un membre supérieur ou des deux membres supérieurs.

Les personnes atteintes de la moelle épinière (blessés médullaires) et assimilées (courses et lancers fauteuils)		
51		- **Atteinte totale** des membres inférieurs, supérieurs et du tronc. - **Atteinte sévère** des bras et avant-bras avec **handicap total** des mains ainsi que des membres inférieurs et du tronc.
52		- **Atteinte sévère** des membres supérieurs ou un handicap total des membres inférieurs et du tronc. - Atteinte légère des avant-bras avec un **handicap total** des mains ainsi que des membres inférieurs et du tronc. - Atteinte légère aux mains et un **handicap total** du tronc et des membres inférieurs.
53		- **Atteinte totale** du tronc et des membres inférieurs. - **Atteinte totale** des membres inférieurs et du tronc au niveau abdominal.
54		- **Atteinte totale** des membres inférieurs ou l'absence des membres inférieurs - **Atteinte** d'un membre inférieur au niveau ou au-dessus du genou - **Atteinte sévère** des membres inférieurs

Les déficiences auditives		
60		Déficience auditive avec ou sans appareillage d'au moins 55dB de la meilleure oreille.

Les athlètes appareillés de membre(s) inférieur(s) (pratique debout)		
61		Absence des deux membres inférieurs : double amputation/agénésie fémorale Double appareillage fémoral
62		Absence des deux membres en dessous des genoux : Double amputation/Agénésie Tibiale Double appareillage tibial
63		Atteinte totale d'un membre inférieur : Simple amputation/agénésie fémorale Mono appareillage fémoral
64		Absence d'un membre en dessous des genoux : Simple amputation/Agénésie Tibiale Mono appareillage tibial

BASKET FAUTEUIL

Contacts :

Directeur Sportif : Stéphane BINOT
Mail : s.binot@handisport.org Téléphone : 06 27 87 55 23

Référent classification : Bernard COURBARIAUX
Mail : b.courbariaux@handisport.org

Site de la commission sportive : http://francebasketfauteuil.org/
Site de la classification du sport :
http://francebasketfauteuil.org/historique/les-handicaps-classification/

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Aux Jeux de l'Avenir, le basket fauteuil est ouvert aux joueurs des classes suivantes :
1 point à 4,5 points (Plus les points sont élevés, plus le handicap est léger)

1 pt		> Atteinte majeure du tronc qui ne permet pas de rotation sans les bras. > Equilibre précaire ; l'athlète ne peut pas se pencher en avant. > Impossible de tendre les bras, ce qui impacte fortement le dribble, le tir à distance et le maniement du fauteuil.
2 pts		> Atteinte sévère du tronc qui limite les possibilités de rotation. > Equilibre précaire. L'athlète ne peut se pencher que très légèrement en avant. > Amplitude des gestes limitée, ce qui impact le dribble, le tir distance et le maniement du fauteuil. > Capacités d'interception et de récupération des ballons limitées.
3 pts		> Handicap qui ne permet pas de se pencher sur les côtés sans se tenir le fauteuil. > Bonne aisance avec le ballon. > Possibilité de manier le fauteuil en force sans perte de stabilité sauf latéralement.
4 pts		Handicap qui ne permet que de se pencher et de se relever d'un côté sans l'aide des mains.
4,5 pts		Handicap qui permet de se mouvoir dans l'espace en position assise presque sans limite …

BOCCIA

Contacts :

Directeur Sportif : Sophie TERNEL
Mail : boccia@handisport.org Téléphone : 06 03 40 02 95

Référent classification : Laurence LE FRANC
Mail : dsaboccialaurencelfefranc@gmail.com

Site de la commission sportive : boccia.handisport.org/
Site de la classification du sport : boccia.handisport.org/classification/

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

La boccia aux Jeux de l'Avenir est ouverte aux classes suivantes :

BC1 à BC4	Handicaps moteurs, classifications internationales
NE1 à NE4	Handicaps moteurs, classifications nationales, non éligibles à l'internationales

Ses classes sont réparties dans 3 groupes comme suit. Les jeunes s'inscrivent aux Jeux régionaux en indiquant leur groupe et non leur classe.

BC : Regroupe les sportifs des classes BC1, BC2 et BC4.
NE : Regroupe les sportifs des classes NE1, NE2, NE3 et NE4
BC3 : Sportifs de la classe BC3, n'ayant aucun moyen de préhension et aucune capacité de lancer, ni à la main, ni aux pieds. Ces sportifs utilisent une rampe.

Pour déterminer la classification d'un jeune sportif, rendez-vous sur l'onglet classification du site de la commission fédérale de boccia : https://boccia.handisport.org/classification/

Vous y trouverez la méthodologie de pré-classification et les tests nécessaires.
N'hésitez pas à vous faire accompagner par la référente classification de la discipline.

ESCRIME

Contacts :

Directeur Sportif : Alain FEBVRE
Mail : a.fevbre@handisport.org Téléphone : 06 83 56 07 89

Référent classification : Emmanuelle BENAYS
Mail : e.benays@gmail.com

Site: escrime-handisport.org

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Aux Jeux de l'Avenir, le tournoi d'escrime est ouvert aux classes suivantes :

A		Tireurs avec un bon équilibre du tronc (paraplégies avec une atteinte basse médullaire, amputés membres inférieurs, hémiplégies, séquelles polio, certains IMC). » atteinte unilatérale légère d'un membre supérieur et d'un membre inférieur ainsi que du tronc (ou hémiplégie) ; » atteinte majeure d'un membre inférieur ; » atteinte majeure d'un membre supérieur ; » atteinte majeure des deux jambes ; » absence des membres inférieurs au-dessous du genoux.
B		Tireurs n'ayant aucun équilibre du tronc (paraplégiques avec une atteinte haute médullaire).
C	Tireurs n'ayant aucun équilibre du tronc et une atteinte fonctionnelle des membres supérieurs notamment au niveau de la préhension. C'est la raison pour laquelle, afin d'assurer un bon maintien de l'arme, celle-ci est attachée à la main à l'aide d'un bandage.	
NE	Tous les tireurs présentant un handicap moteur ne correspondant pas aux classes précédentes.	

RAPPEL : Aux Jeux de l'Avenir, toutes les classes sont réunies dans un même tournoi. Seules des catégories d'âge sont mises en places, si les effectifs le permettent.

FUTSAL

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Contact :

Référent classification : Charles HORDENNEAU

En futsal, il n'y a pas de classifications propres à la discipline. On utilise alors la classifications Jeunes Handisport : classification multisport basée sur les capacités fonctionnelles des jeunes.

Les classifications ouvertes sont :

D1 à D4 : Sportif en situation de handicap moteur évoluant debout
D5b : Sportifs mal-voyants
Sourd : Sportifs déficients auditifs

Pour la classe D, plus le chiffre associé est élevé, plus le handicap est léger.

Retrouvez la présentation des classifications Jeunes Handisport et les tests à effectuer pour déterminer la classe des jeunes sur le lien suivant :
http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf

GOALBALL

Contact :

Directeur Sportif et référent classification : Charly SIMO
Mail : goalball@handisport.org Téléphone : 06 14 44 47 51

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Aux Jeux de l'Avenir, le goalball est ouvert aux classes suivantes :
Classifications officielles :
B 1 : correspond aux personnes ayant une Cécité Totale.
B 2 : correspond aux personnes ayant une Cécité Partielle.
B 3 : correspond aux personnes ayant une Cécité Légère.

Classifications non-éligibles mais ouvertes aux JRAH exclusivement :
DV NE : correspond aux personnes ayant une Cécité Légère mais ne respectant pas le handicap minimum de la classe B3.
Handicap moteur : tout handicap moteur évoluant debout.

B1		Cécité totale Pas de perception lumineuse ou incapacité de reconnaitre une forme
B2		Cécité partielle Acuité visuelle ne dépassant pas 1/30ème au meilleur œil après correction Champ visuel ne dépassant pas 5°
B3		Cécité Légère Acuité visuelle ne dépassant pas 1/10ème au meilleur œil après correction Champ visuel ne dépassant pas 20°
DV NE	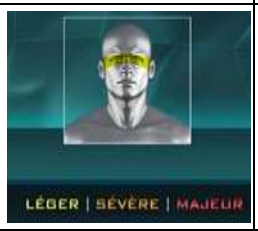	Cécité Légère Acuité visuelle dépassant 1/10ème au meilleur œil après correction Champ visuel dépassant 20°
Handicap moteur	**Tous profils de handicap moteur, évoluant debout**	Avoir les capacités motrices suffisantes pour : - Pratiquer l'activité les yeux masqués - Effectuer des plongeons latéralement -Attraper et envoyer un ballon avec force et précision.

NATATION

Contact :

Directeur Sportif et Référent classification : Sami EL GUEDDARI
Mail : natation@handisport.org Téléphone : 06 14 44 46 11

Site: natation-handisport.org

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

En natation, les Jeux de l'Avenir sont ouverts aux classes suivantes :

S1 à S10 Handicaps moteurs
S11 à S13 Déficience visuelle
S15 Déficience auditive

Ces classes sont réparties dans 6 groupes comme le présente le tableau ci-après. Les jeunes s'inscrivent aux Jeux de l'Avenir en indiquant leur groupe et non leur classe.

GROUPE 1		
S1		Handicap majeur des membres inférieurs, supérieurs et du tronc.
S2		Atteinte légère aux bras et avant bras avec un handicap majeur des mains ainsi qu'une atteinte majeure des membres inférieurs et du tronc
S3		> Atteinte légère des membres supérieurs et des épaules ainsi qu'un handicap majeur des jambes et du tronc > Amputation des avant-bras et des jambes, avec atteinte légère des bras et du tronc
S4		> Atteinte légère des mains et une atteinte majeur des membres inférieurs et du tronc > Absence d'un avant-bras et des membres inférieurs

GROUPE 2		
S5		> Handicap sévère des membres supérieurs, inférieurs et du tronc > Atteinte majeure des membres inférieurs, du tronc au niveau abdominal > Absence des avant-bras et une amputation d'une jambe au niveau tibial > Amputation d'un avant-bras et des membres inférieurs au niveau tibial
S6		> Atteinte unilatérale sévère d'un membre supérieur, d'un membre inférieur et du tronc (ou hémiplégie) > Handicap majeur des membres inférieurs, supérieurs et du tronc au niveau abdominal > Taille inférieure à 1m30 pour les femmes et 1m37 pour les hommes > Absence d'un membre supérieur, d'un membre inférieur et une atteinte sévère du tronc > Absence des deux membres supérieurs
GROUPE 3		
S7		> Atteinte légère des membres supérieurs et du tronc et handicap sévère des membres inférieurs > Atteinte unilatérale sévère d'un membre supérieur, d'un membre inférieur et du tronc (ou hémiplégie) > Nanisme : Taille inférieure à 1m38 pour les femmes et 1m45 pour les hommes > Absence de membres inférieurs » absence des avant-bras
S8		> Handicap léger des quatre membres et du tronc > Handicap sévère des membres inférieurs > Atteinte majeure d'un membre supérieur > Absence d'un membre supérieur > Amputation des deux jambes au niveau tibial
S11		Cécité majeure.
GROUPE 4		
S9		> Atteinte légère des quatre membres > Atteinte majeure d'un membre inférieur > Absence d'un membre inférieur > Amputation d'un membre inférieur au dessus du genou > Absence d'un avant-bras
S10		> Atteinte légère des membres inférieurs > Handicap sévère des cuisses et du tronc au niveau abdominal > Atteinte sévère des pieds > Atteinte majeure d'un pied > Absence d'une main

GROUPE 5		
S12		Cécité sévère
S13		Cécité légère
GROUPE 6		
S15		Sourds et Malentendants

SARBACANE

Contact :

Directrice sportive et Référente classification : Marie-Noëlle GUITTON
Mail : sarbacane@handisport.org Téléphone : 06 83 00 09 85

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Aux Jeux de l'Avenir, la sarbacane n'utilise pas les classifications officielles de la discipline mais propose 2 catégories spécifiquement pour cette compétition :

- Tournoi SP (sans potence) : ouvert aux sportifs n'utilisant pas de potence pour soutenir le poids de la sarbacane.
- Tournoi P (avec potence) : ouvert aux sportifs pour lesquels l'utilisation d'une potence est nécessaire pour soutenir la sarbacane.

TENNIS DE TABLE

Contact :

Référente classification : Audrey LE MORVAN
Mail : a.lemorvan@wanadoo.fr Téléphone : 06 82 46 43 14

Site: www.tthandisport.org

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Aux Jeux de l'Avenir, le tennis de table est ouvert aux classes suivantes :

Classes 1 à 5 : Handicaps moteurs en fauteuil
Classes 6 à 10 : Handicaps moteurs debout
Sourds : Déficience auditive
NE : Handicap moteur ou déficience auditive ne répondant pas aux critères des classes 1 à 10 et Sourds.

1		> **Aucun équilibre du tronc** avec une sévère restriction de la mobilité du membre supérieur jouant (jambes et abdominaux qui ne fonctionnent pas / bras. > **Avec une déficience sévère** – perte ou atteinte du triceps brachial).
2		**> Pas d'équilibre du tronc** avec une **restriction de la mobilité** du membre supérieur jouant (jambes et abdominaux qui ne fonctionnent pas). > **Bras** avec une déficience modérée.
3		> **Faible équilibre du tronc** avec fonctionnalité des membres supérieurs le plus souvent normal (jambes et abdominaux qui ne fonctionnent pas / bras quasi normal)

4		> **Equilibre assis** qui n'est pas optimal car manque de stabilisation du bassin (jambes qui ne fonctionnent pas / tronc partiellement fonctionnel).
5	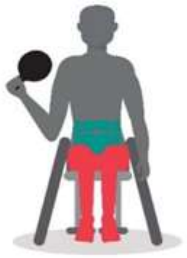	> **Equilibre du tronc et des muscles du haut du corps de normal à bon** (incapable de marcher sans atèle ni béquille / déficience légère du tronc).
6	> **Déficience grave** des membres inférieurs et des membres supérieurs. > **Double amputation** au-dessus du genou. > **Amputation** en-dessous du genou et amputation au-dessus du coude sur le bras jouant. > **Déficience modérée** sur les 4 membres. > **Déficience sévère** sur les membres inférieurs.	
7	> **Double amputation** : Amputation au-dessus du genou et amputation en-dessous du genou. > **Altération modérée** d'un côté et **légère déficience** du membre supérieur jouant. > **Déficience modérée** des membres supérieurs. > **Amputation** au-dessus du coude du membre supérieur jouant. > **Amputation** au-dessus du genou avec moignon très court, non fonctionnel avec des incidences sur la hanche. > **Déficience sévère** d'un côté (côté non jouant). > **Déficience modérée** des membres inférieurs (faible équilibre statique et dynamique) et membres supérieurs jouant normal.	
8	> **Double amputation** en-dessous du genou > **Altération modérée** du côté non jouant (hémiplégie). > **Amputation** au-dessus du genou (fémorale). > **Déficience modérée** des membres inférieurs. > **Amputation** simple sous le coude. > **Déficience modérée** à légère des 2 membres supérieurs.	

9		> **Amputation** sous le genou (tibiale) > **Légère déficience d'un côté** (du côté non jouant – hémiplégie) > **Déficience sévère** d'un membre inférieur > **Amputation** de la main ou des doigts sur le bras jouant > **Déficience sévère** aux deux chevilles ou mollets. > **Légère déficience** des membres inférieurs. > **Amputation** au niveau de l'épaule > **Absence de fonction** totale du membre supérieur non jouant.
10	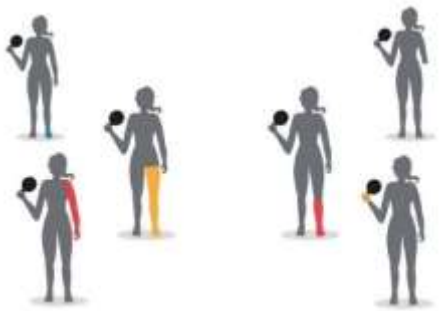	> **Déficience sévère** d'une cheville > **Altération modérée** d'un membre inférieur > **Déficience sévère** du membre supérieur non-jouant > **Déficience sévère** d'un mollet > **Déficience très légère** du membre supérieur jouant. > **Amputation** au-dessous du coude du membre supérieur non jouant.
Sourds	Déficience auditive avec ou sans appareillage d'au moins 55dB de la meilleure oreille.	
NE	Tout autre handicap moteur ne répondant pas aux descriptifs des classes présentées ci-dessus.	

TIR A L'ARC

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Aux Jeux de l'Avenir, le tir à l'arc n'utilise pas les classifications officielles de la discipline mais propose 2 catégories spécifiquement pour cette compétition :

OPEN : Archers en situation de handicap moteur n'utilisant pas de support d'arc (potence).
SUPPORT : Archers en situation de handicap moteur pratiquant avec un support d'arc (potence).

TIR SPORTIF

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Aux Jeux de l'Avenir, le tir sportif est ouvert aux classes suivantes :

SH1	Handicap aux deux membres inférieurs. N'utilisent pas de support (potence) pour soutenir le poids de la carabine.
SH2	Handicap à un ou aux 2 membres supérieurs. L'utilisation d'un support (potence) est alors nécessaire pour soutenir le poids de la carabine.
SH3	Déficience visuelle (cécité légère à totale) N'utilisent pas de support (potence) pour soutenir le poids de la carabine. Utilisent un système de visée sonore.

TRICYCLISME

Contact :

Référent classification : Laurent THIRIONET
Mail : thirionet@wanadoo.fr Téléphone : 06 09 86 01 98

Site: paracyclisme-handisport.org

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Aux Jeux de l'avenir, le tricyclisme est ouvert aux classes suivantes :

T1 : Quadriplégique, souvent avec athétose (Tremblements).
T2 : Diplégique, souvent avec spasticité (Raideurs).

T1		Atteinte sévère des quatre membres.
T2		Incapacité à utiliser un vélo à deux roues liée à une : - Atteinte unilatérale sévère d'un membre supérieur et du membre inférieur associé ainsi qu'un handicap sévère du tronc au niveau latéral (ou hémiplégie) ; - Atteinte légère des membres inférieurs.